

Pièces à fournir à l'appui d'une demande de carte nationale d'identité

pour une PERSONNE MINEURE

- **Première demande**

- formulaire de demande complété à l'encre noire, daté et signé
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...) ou de résidence (attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée d'une facture à son nom et de sa pièce d'identité)
- 2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, cou dégagé (format 35mm ×45mm)
- justificatif de l'autorité parentale (livret de famille, jugement de divorce)
- pièce d'identité du parent qui dépose la demande

- **Renouvellement**

- formulaire de demande complété à l'encre noire, daté et signé
- restituer l'ancienne carte nationale d'identité
- l'acte de naissance ne sera pas exigé sauf si la carte est périmée depuis plus de 2 ans
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...) ou de résidence (attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée d'une facture à son nom et de sa pièce d'identité)
- 2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, cou dégagé (format 35mm ×45mm)
- justificatif de l'autorité parentale (livret de famille, jugement de divorce)
- pièce d'identité du parent qui dépose la demande

En cas de perte ou de vol :

- fournir la déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie)
- 25 € en timbres fiscaux